

**2121 - Immobilier d'entreprises**

**Avance sans intérêts à Alsabail**

**Rapport n° CP/2013/146**

**Service gestionnaire :**

Direction développement économique, territorial et international

**Résumé :**

Le présent rapport a pour objet de soumettre à l'approbation de la Commission Permanente du Conseil Général l'attribution à la SEML ALSABAIL d'une avance sans intérêts en accompagnement d'un projet d'immobilier d'entreprise dont elle assure la maîtrise d'ouvrage et le financement.

**Développement de la société TARIFOLD à GEISPOLSHEIM**

La société TARIFOLD, implantée à Geispolsheim depuis 1954, est spécialisée dans la fabrication de pochettes plastifiées à usage de bureau et industriel.

L'entreprise, dont la notoriété est reconnue, a pour clients des grossistes distributeurs. Elle emploie une soixantaine de salariés, dont une part importante de personnel féminin peu qualifiée, principalement des agents de ligne.

Avec le développement des normes de qualité, l'industrie représente aujourd'hui 70 % des ventes de la société, au demeurant titulaire de plusieurs brevets.

Pour faire face à la concurrence, TARIFOLD doit impérativement réduire ses temps de livraison. Le projet consiste à construire une extension du site actuel pour des activités logistiques et de stockage. Le coût de l'investissement immobilier ressort à 1 000 000 €. L'opération est éligible au dispositif ALSABAIL.

Cet investissement confortera le site de Geispolsheim. La création de deux ou trois postes de production est prévue.

S'agissant de l'extension d'une entreprise implantée dans le Bas-Rhin, le projet est susceptible de bénéficier d'un montage ALSABAIL à hauteur de 25 % du coût immobilier (taux en vigueur au moment de l'accord de financement), en partenariat avec la Communauté Urbaine de Strasbourg, selon la clé habituelle, à savoir :

**\* Département : 1/2 soit 125 000 euros**

\* CUS : 1/2 soit 125 000 euros

Code de l'enveloppe budgétaire	Imputation M 52	Crédits prévus sur l'enveloppe (BP, DM, reports)	Crédits disponibles (non engagés)	Crédits proposés
30711	27-2748-91	2 900 000,00 €	2 900 000,00 €	125 000,00 €

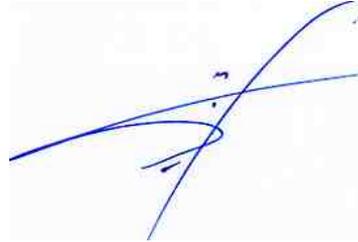
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son Président, décide d'attribuer à ALSABAIL, au titre du dispositif*

*départemental de soutien à l'immobilier d'entreprises, une avance sans intérêts de 125 000 euros, remboursable sur dix ans avec un an de différé d'amortissement, en accompagnement du projet d'extension de la société TARIFOLD à Geispolsheim.*

Strasbourg, le 15/02/13

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, somewhat abstract shape.

Guy-Dominique KENNEL